



Communiqué

Traité européen : C'est aux citoyens de décider !

La Fédération des Finances CGT estime que le traité de Lisbonne, dont le contenu reprend celui du traité constitutionnel, ne répond pas aux besoins des salariés et à leur aspiration à une Europe sociale et solidaire. Elle exige que les citoyens soient consultés par référendum sur sa ratification.

Élaboré hors de tout débat public, ce traité confirme l'orientation ultra libérale d'une Europe qui privilégie la concurrence à la solidarité, le marché aux services publics et les intérêts financiers aux préoccupations sociales. Les quelques formulations ambiguës sur la Charte des droits fondamentaux ou sur les services d'intérêt général ne peuvent masquer le fait que la dimension sociale reste largement une option et demeure soumise à la primauté de la concurrence libre et non faussée. La mise en concurrence des systèmes productifs, des systèmes sociaux et des salariés eux-mêmes devient ainsi la règle d'une Union européenne dont les déclarations sur les grands principes censés constituer ses valeurs demeurent sans véritable portée opérationnelle, comme viennent de le confirmer des arrêts récents de la Cour de justice.

Loin de répondre aux attentes des salariés, ce traité risque donc au contraire d'aggraver leur situation.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que le Président de la République ait préféré ne pas redonner la parole aux citoyens qui avaient majoritairement rejeté ces orientations en 2005. Un tel déni de démocratie n'en demeure pas moins inadmissible.

C'est pourquoi la Fédération des Finances CGT exige l'organisation d'un référendum et s'associe à la campagne lancée par le Comité national pour un référendum (CNR) visant à demander aux parlementaires de rendre la parole au peuple en refusant d'adopter la révision constitutionnelle, préalable à la ratification du Traité, qui sera soumise au Congrès réuni à Versailles le 4 février.

Dans ce cadre, elle appelle les personnels des administrations et établissements de son secteur à participer :

- au **grand rassemblement populaire** organisé par le CNR le **samedi 2 février** à 14h30
Halle Carpentier - 81 boulevard Massena - Paris 13e (M° Porte d'Ivry)
- au **rassemblement citoyen et festif** organisé le **4 février à Versailles**
(à partir de 12h sur la Place du Marché aux fleurs)

Quel que soit l'issue du débat sur la ratification du traité de Lisbonne, la Fédération des Finances CGT poursuivra son action afin de défendre les intérêts des salariés face aux enjeux européens et d'impulser une autre conception de la construction européenne. Dans cet esprit, elle met en débat dans les personnels une série de propositions alternatives¹ montrant, sur le champ qui est le sien, qu'il est possible de construire une autre Europe au service du plein emploi, de la satisfaction des besoins sociaux et du développement durable.

Montreuil, le 23 janvier 2008

Contact : Jean-Marie Roux, Fédération des Finances CGT, tel.: 01 48 18 82 21

¹ *Le Courrier* n° 269, « Spécial traité de Lisbonne », consultable sur le site internet de la Fédération des Finances CGT: <http://www.finances.cgt.fr>